

Davantage de pauvreté monétaire et d'inégalités chez les ménages agricoles

Insee Flash Pays de la Loire • n° 120 • Mars 2022

Dans les Pays de la Loire, les ménages agricoles ont un niveau de vie médian inférieur à celui de l'ensemble des ménages actifs. Ils sont davantage touchés par la pauvreté monétaire et les inégalités de niveau de vie sont plus fortes. Les revenus sont plus faibles dans les territoires d'élevage de bovins. Ils sont souvent plus élevés dans les territoires de productions végétales, notamment la viticulture. Les revenus agricoles représentent 40 % des revenus des ménages agricoles, soit 7 points de plus qu'au niveau national.

Avec 36 480 **agriculteurs exploitants** en 2018, l'agriculture pèse plus fortement dans l'économie des Pays de la Loire qu'en moyenne nationale : elle représente 2,3 % des personnes en emploi dans la région, contre 1,6 % en France. Cette part place les Pays de la Loire au 5^e rang des régions françaises. L'importance de l'activité agricole est aussi à mettre en lien avec la forte présence des industries agroalimentaires qui génèrent de nombreux emplois dans la région.

La moitié des personnes vivant dans un **ménage agricole** ont un **niveau de vie** inférieur à 20 530 euros par an en 2018 ► **figure 1**. Leur niveau de vie annuel médian est inférieur de 6 % à celui des ménages qui perçoivent des revenus d'activité, appelés dans cette étude **ménages actifs**. Toutefois, les ménages agricoles bénéficient de certains avantages en conditions de vie. En effet, compte tenu de la nature de leur activité, une partie de leurs dépenses privées (logement, dépenses d'énergie, etc.) peuvent être intégrées dans les comptes de l'exploitation. Plus souvent propriétaires de leur habitation que l'ensemble des ménages (84 % contre 64 %), ils ont moins souvent des difficultés de logement.

Dans un métier où les aléas climatiques comme économiques peuvent induire une perte de revenus une année donnée, la problématique du niveau de vie des ménages agricoles est centrale, tant du point de vue de leurs conditions de vie que de la capacité des exploitations à résister et à se moderniser. Par ailleurs, la revalorisation des métiers agricoles est essentielle, dans un contexte où les nombreux départs à la retraite d'ici 2030 nécessitent d'encourager l'installation de nouveaux professionnels ► **encadré**.

Deux fois plus de pauvreté monétaire chez les ménages agricoles

En 2018, 18,5 % des personnes vivant dans un ménage agricole vivent sous le **seuil de pauvreté monétaire**, soit presque deux fois plus que celles vivant dans un ménage actif (9,7 %). Cependant, la **pauvreté en conditions de vie** des exploitants agricoles est deux fois moindre que pour l'ensemble de la population : 6 % contre 12 % au niveau national.

Les inégalités sont plus marquées au sein des ménages agricoles que pour l'ensemble des ménages actifs. Le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes s'établit à 840 euros par mois. À l'opposé de la distribution, les 10 % des individus les plus riches disposent de 3 210 euros par mois, soit un montant 3,8 fois plus élevé. Ce rapport n'est que de 2,7 pour l'ensemble des ménages actifs dans les Pays de la Loire.

► 1. Niveau de vie et taux de pauvreté des ménages agricoles selon l'orientation technico-économique des territoires en 2018 dans les Pays de la Loire

Orientation technico-économique des territoires	Niveau de vie médian (en €)	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Nombre de ménages agricoles	Répartition des ménages (en %)
Bovins (lait, viande ou mixte)	19 251	21,8	3 410	12
Polyculture-polyélevage	20 194	19,5	15 060	53
Granivores, ovins, caprins et autres herbivores	20 725	16,8	7 600	27
Grandes cultures et autres productions végétales	25 006	13,1	540	2
Maraîchage, horticulture, viticulture	26 870	11,9	1 710	6
Ensemble des ménages agricoles	20 530	18,5	28 320	100
Ensemble des ménages actifs	21 900	9,7		

Lecture : 3 410 ménages agricoles sont localisés dans un territoire où la production agricole dominante est l'élevage de bovins, soit 12 % des ménages agricoles.

Champ : Pays de la Loire ; ménages fiscaux ayant des revenus agricoles et dont le référent a moins de 65 ans.

Source : Insee, Filosofi 2018.

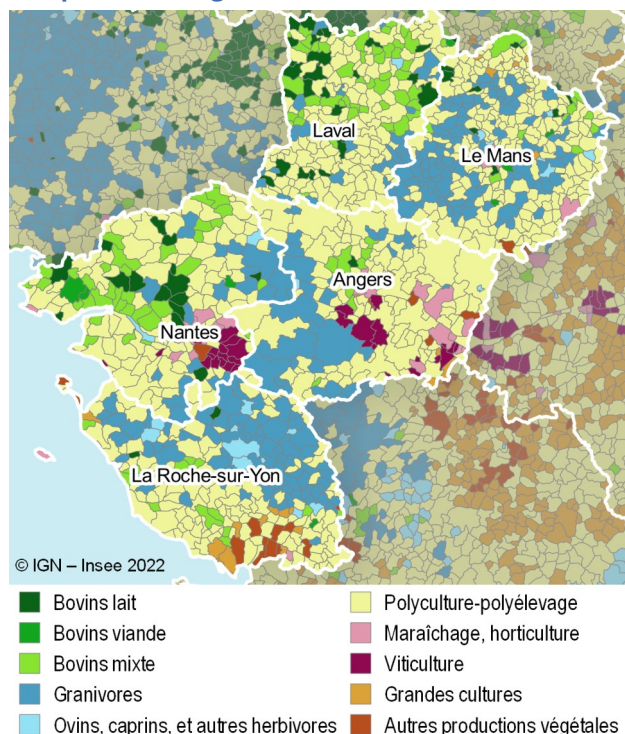
Pauvreté plus fréquente dans l'élevage bovin

Le niveau de vie des ménages agricoles varie nettement selon l'**orientation technico-économique** des territoires. Il reste cependant toujours inférieur à celui des ménages actifs. Il est le plus faible dans les territoires d'élevage de bovins lait, viande ou mixte (19 250 euros annuels). Les ménages agricoles y sont plus exposés à la pauvreté (21,8 %). Ils travaillent plus souvent à temps plein et vivent plutôt à la campagne, à distance des pôles d'emploi. Ces contraintes limitent la possibilité de cumuler une activité salariée secondaire pour compléter leurs revenus.

Dans les territoires de polyculture et de polyélevage, les ménages agricoles ont un niveau de vie médian annuel de 20 200 euros.

Leur taux de pauvreté est un peu plus élevé (19,5 %) que la moyenne régionale des ménages agricoles. Ces ménages sont cependant moins sujets aux aléas économiques et climatiques du fait de la diversité de leurs productions agricoles. Les territoires de polyculture et de polyélevage sont majoritaires dans la région ► **figure 2**. Ils regroupent 53 % des ménages agricoles, contre 38 % en France.

► 2. Communes des Pays de la Loire selon l'orientation technico-économique dominante des exploitations agricoles



Source : Agreste, recensement agricole 2010, géographie au 01/01/2019, calcul Draaf Bourgogne-Franche-Comté.

► Définitions

Les **agriculteurs exploitants** regroupent les personnes qui, d'après le recensement de la population, exercent à titre professionnel une activité agricole, en qualité de chef d'exploitation, d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié.

Les **ménages agricoles** ont déclaré des revenus agricoles non nuls dans leur déclaration de revenus. Les revenus agricoles correspondent aux bénéfices agricoles nets de déficits. Ils peuvent donc être négatifs. Les **ménages actifs** désignent les ménages ayant des revenus d'activité, c'est-à-dire ceux qui ont déclaré des revenus d'activité salariée ou non salariée non nuls.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté monétaire** (1 086 euros par mois pour une personne seule en 2018).

La **pauvreté en conditions de vie** mesure les privations matérielles et sociales engendrées par le manque de ressources.

Chaque commune est caractérisée selon l'**orientation technico-économique (Otex)** dominante des exploitations agricoles présentes. L'Otex d'une exploitation dépend de la production dominante, c'est-à-dire celle qui génère au moins les deux tiers de la production brute standard. En 2017, neuf agriculteurs sur dix résident dans une commune ayant la même Otex que celle de leurs exploitations.

Dans les territoires d'élevage de granivores, ovins, caprins et autres herbivores, le niveau de vie médian est intermédiaire (20 720 euros). Les ménages sont moins touchés par la pauvreté (16,8 %) que dans les autres territoires d'élevage. Ils représentent 27 % des ménages agricoles, classant les Pays de la Loire parmi les principales régions productrices de porcs et de volailles.

À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les ménages agricoles des territoires de productions végétales, notamment la viticulture et le maraîchage, perçoivent les plus hauts revenus et sont moins exposés à la pauvreté que les autres ménages agricoles.

40 % des revenus disponibles proviennent de l'activité agricole

Dans la région, le revenu agricole représente une part plus grande des **revenus disponibles** des ménages agricoles qu'en moyenne nationale : 40 %, soit 7 points de plus qu'en France. Les Pays de la Loire se situent au 3^e rang des régions françaises. Dans les Pays de la Loire, six exploitations spécialisées dans l'élevage sur dix sollicitent le personnel à temps plein. Cette spécificité peut expliquer le poids élevé des revenus agricoles dans les ressources du ménage. Si le revenu disponible moyen annuel des ménages agricoles ligériens est inférieur à celui constaté au niveau national, leur revenu agricole est en revanche supérieur (19 200 euros contre 17 700 euros).

La deuxième source de revenus des ménages agricoles correspond à des salaires et indemnités de chômage, provenant d'une activité secondaire de l'agriculteur ou de l'activité non agricole de son conjoint. Ils constituent 43 % du revenu disponible du ménage agricole, soit 6 points de moins qu'en France.

Les ressources des ménages agricoles proviennent également des revenus du patrimoine avec 17 % du revenu disponible soit trois points de moins qu'en France, mais nettement plus que pour les ménages actifs de la région (7 %). Il s'agit surtout de fermages issus des terres possédées par l'agriculteur et mises en location. ●

Hélène Chesnel, Laurent Féfeu (Insee)

► Encadré - Un quart des agriculteurs est âgé de 55 ans ou plus

D'ici 2030, le secteur agricole connaîtra une forte vague de départs à la retraite. En 2017, dans les Pays de la Loire, 9 500 agriculteurs ont 55 ans ou plus, soit 26 % de la profession et 12 points de plus que l'ensemble des actifs en emploi de la région. L'enjeu est donc de rendre attractif pour les nouvelles générations un métier aux conditions de travail difficiles et aux revenus faibles.

Les agriculteurs sont moins diplômés que l'ensemble des personnes en emploi. Dans la région, seulement 52 % d'entre eux possèdent un diplôme de niveau baccalauréat ou plus, contre 59 % des actifs en emploi. Néanmoins, le niveau de formation est nettement plus élevé chez les jeunes agriculteurs : 84 % des agriculteurs ligériens de moins de 40 ans possèdent un diplôme de niveau baccalauréat ou plus. Cette part est la plus élevée des régions françaises et est supérieure à la part des personnes en emploi. Le baccalauréat professionnel ou une équivalence est en effet aujourd'hui nécessaire pour obtenir des aides à l'installation.

► Pour en savoir plus

- **Bordet-Gaudin R., Logeais C., Ulrich A.**, « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », *Insee Première* n° 1876, octobre 2021.
- **Deroin V., Fouchard C., Jean O.**, « Quatre agriculteurs sur dix ont un conjoint avec des revenus extérieurs à l'exploitation », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 50, septembre 2017.

